

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BARDOS  
PYRENEES ATLANTIQUES

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2020

**OBJET : APPROBATION MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)**

L'an deux mille vingt, et le six octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE — Odette DIBON- CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSES : ETCHETO Nathalie - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël

La Maire rappelle au Conseil Municipal que les communes soumises à un plan de prévention des risques naturels (PPRN) ou à un plan particulier d'intervention (PPI) doivent élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dans les 2 ans qui suivent l'approbation du PPRN ou du PPI. Elle indique que ce plan est pour elle un outil simple et opérationnel lui permettant d'exercer pleinement son pouvoir de police et d'assurer la sécurité de nos concitoyens, celui-ci portant sur l'ensemble des risques connus auxquels la commune est exposée. Soit pour Bardos : le risque technologique lié au transport de matières dangereuses, le risque inondation, le risque climatique (phénomènes météorologiques exceptionnels) le risque sismique et les risques sanitaires (canicule, grand froid et pandémie).

Elle ajoute que la commune a élaboré ce plan en 2015 mais que beaucoup de modifications sont intervenues depuis sa dernière mise à jour en 2018, telle que le changement d'équipe municipale ce premier trimestre 2020 entre autres. Il convient donc de le mettre à jour.

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale au cas où surviendrait un évènement grave de sécurité civile lié à ces aléas, elle propose donc d'approver le nouveau document élaboré par ses services.

**Le Conseil Municipal**, après avoir consulté le dossier, entendu la maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** d'approuver la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde de Bardos,

**CHARGE** la Maire de le transmettre à la Direction des sécurités, Service interministériel de défense et de protection civiles de la Préfecture de Pau.

